



# PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## L'AGENDA RURAL en Haute-Loire : L'État déploie 10 grandes actions au service du territoire et de ses habitants

L'Agenda Rural est un plan d'actions en faveur des territoires ruraux initié par le Gouvernement en 2019, sur proposition de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et dans le prolongement du Grand débat. Présentée par l'ancien premier ministre Edouard Philippe en septembre 2019, ce dispositif constitue la **feuille de route du Gouvernement en faveur de la ruralité**. Il comprend 186 mesures dont 70 relèvent d'une mise en œuvre à l'échelon territorial, et poursuit quatre grands objectifs :

- faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique
- renforcer leur attractivité
- améliorer la vie quotidienne des habitants
- appuyer les élus locaux dans leur action

Ce dispositif a été décliné en Haute-Loire comme dans l'ensemble des départements ruraux. Rédigé en concertation étroite avec l'Association départementale des maires ruraux (AMR) et l'association des maires de France (AMF), il a été présenté aux élus et acteurs locaux le 20 mai 2021 à Vorey-sur-Arzon, lors d'un déplacement officiel de M. Joël Giraud, alors secrétaire d'État à la ruralité.

Le préfet de la Haute-Loire a désigné en 2021 un **référént ruralité** en la personne de la Sous-préfète de Brioude, chargée du pilotage du déploiement de l'Agenda Rural et de l'animation du réseau, constitué des deux associations départementales des maires, des présidents des 10 communautés de communes, des représentants du conseil départemental et du conseil régional et des services et opérateurs de l'État.

Dans notre département, les 70 mesures initiales ont été traduites en **10 grandes actions** regroupant l'ensemble des mesures relevant d'une mise en œuvre à l'échelon territorial, constituant ainsi un dispositif lisible et adapté aux caractéristiques et aux besoins du territoire.

Afin d'associer le plus grand nombre à la démarche et de nourrir la réflexion autour des enjeux spécifiques de la ruralité altiligérienne, un cycle de conférences-débats intitulé « les Rencontres de l'Agenda Rural » est décliné tout au long de l'année 2023 à l'attention des élus. La première de ces rencontres a eu lieu le 9 mars 2023 sur le thème « Panorama des questions de santé », en partenariat avec l'ARS et la CPAM, une autre est programmée le 22 juin avec comme thématique le fonctionnement des France-services.

### Les 10 grandes actions de l'Agenda rural :

**Action 1 : Protéger et préserver les ressources naturelles**

**Action 2 : Désenclaver le territoire et faciliter la mobilité**

**Action 3 : Remettre des services publics dans les territoires et favoriser l'inclusion numérique**

**Action 4 : Soutenir et accompagner les bourgs-centre pour qu'ils retrouvent leur attractivité**

**Action 5 : Soutenir les filières locales, la formation et l'emploi**

**Action 6 : Lutter contre les déserts médicaux et faciliter l'accès aux soins**

**Action 7 : Soutenir, accompagner la jeunesse et promouvoir l'égalité des chances**

**Action 8 : Promouvoir la vie associative, culturelle et sportive pour tous**

**Action 9 : Assurer la sécurité du quotidien**

**Action 10 : Appuyer les élus dans leur action**

## Action 1 : Protéger et préserver les ressources naturelles

### ➤ Accompagner la réutilisation des espaces artificialisés délaissés

L'État est aux côtés des collectivités pour valoriser les friches : ce sont des sites et surfaces délaissés parce que dégradés, ou suite à l'abandon d'activités industrielles. En Haute-Loire le Préfet a demandé à ses services de travailler à partir de situations concrètes : habitat dégradé, logements laissés vacants dans les centres-bourgs, friches industrielles, afin que ces espaces retrouvent leur vocation initiale ou de nouvelles utilisations, en préservant les surfaces naturelles.

### ➤ **De 2020 à 2023 : 3 appels à projets du Fonds friches ont permis de financer les projets de 8 communes pour un montant total de 3 074 919 €**

#### Détail des aides allouées dans le cadre du Fonds friche

- Saint-Just-Malmont : réalisation de 1800 M2 de logements pour personnes âgées sur la friche de l'entreprise Cheynet ;

Subvention État : 190 000 € (coût global de l'opération 580 000 €)

L'aide a été perçue pour le désamiantage et la démolition de la friche de l'entreprise qui sont en cours de finition.

- Le Puy-en-Velay : 3 projets

- Réalisation d'une opération de restauration immobilière au centre du Puy

Subvention État : 173 319 €

- Création de nouveaux logements neufs en lieu et place d'anciens logements indignes et insalubres

Subvention Etat : 757 700 € pour un coût global de 4 M€

- Création de logements à la place d'anciens bâtiments industriels et commerciaux (Bd de la République)

Subvention État : 590 000 € pour un coût global de 2,3 M€

- Aurec : reconversion d'une ancienne friche industrielle incendiée en 5 locaux locatifs pour des artisans.

Subvention État : 370 000 € pour un coût global de 2,3 M€

- Chaspuzac : réhabilitation de logements vacants en centre-bourg afin de créer une offre locative de qualité

Subvention État : 650 000 € pour un coût global de 2,9 M€

- Yssingeaux : création d'une extension de l'École nationale de pâtisserie du groupe Duccasse, de 24 logements locatifs sociaux et 18 logements en accession à la propriété sur la friche industrielle des ateliers Mécanique du Velay.

Subvention État : 143 900 € pour un coût global de 686 156 €

La démolition, la déconstruction et la pollution sont achevés depuis février 2023. Le site a été revendu pour la construction des logements et des ateliers de l'École Nationale de la Pâtisserie avec une ouverture prévue fin 2023.

- Allègre : mise à disposition de terrains à bâtir en centre-ville, en lieu et place de la friche d'une ancienne scierie.

Subvention État : 200 000 € pour un coût global de 866 000 €

**En 2023, 4 collectivités ont déposé des dossiers matures représentant 1,54 M€ de demande de subvention. Les retours sont attendus pour fin juin (Craponne-sur-Arzon, Allègre, Saint-Julien-Chapteuil et Monlet).**

## ➤ Soutenir les élus dans leurs projets écologiques

En 2023, l'État a mis en place un **Fonds d'accélération de la transition écologique**, le « Fonds vert », doté, à l'échelon national, de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets de département.

**En Haute-Loire, cette enveloppe est de 4 millions d'€ de crédits d'État, destinés à aider les collectivités à s'adapter au changement climatique, à renforcer la performance environnementale de leurs projets et à améliorer le cadre de vie des habitants.**

**10 projets bénéficient d'ores et déjà d'un accompagnement de l'État pour un montant de 1 548 277 €, de nombreux autres projets sont en cours**

### Détail des aides allouées dans le cadre du Fonds vert

- Cussac-sur-Loire : 50 000 € attribués pour la rénovation énergétique des vestiaires du stade de foot pour un coût global de 377 000 €
- Saint-Hostien : 110 000 € attribués pour la rénovation énergétique du pôle enfance pour un coût total du projet de 708 000 €
- Communauté de communes du Pays de Monfaucon : 173 400 € attribués pour rénover la piscine intercommunale pour un coût total du projet de 452 000 €
- Les Villettes : 54 613 € attribués pour la rénovation thermique du bâtiment accueillant la mairie, la poste et la bibliothèque pour coût total du projet de 651 000 €
- La Chapelle d'Aurec : 30 000 € attribués pour la rénovation thermique d'un bâtiment communal accueillant les associations pour un coût total du projet de 60 000 €
- Solignac-sous-Roche : 18 000 € attribués pour réaliser des travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente pour un coût global de 60 000 €
- Le Syndicat Départemental d'Énergie : 1 M€ attribués pour moderniser l'éclairage public vétuste sur 30 communes de Haute-Loire  
Coût global: 2 332 000 €
- Le Bouchet Saint Nicolas : 53 919 € (80 % du montant du projet) attribués pour agrandir la réserve à incendie et à en améliorer les conditions d'accès. Ce projet consistera aussi une réserve d'eau pour les agriculteurs afin de soulager le réseau d'eau potable.
- Cussac sur Loire : 1680 € attribués pour de l'appui à l'ingénierie afin de réaliser une étude thermique pour rénover un bâtiment communal.  
Coût total du projet : 2100 €
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours : 57 000 € attribués pour réaliser une étude sur le risque de feux de forêts en Haute Loire (coût total du projet : 71 000 €)

## ➤ Favoriser le développement des énergies renouvelables

Dans le cadre du développement nécessaire des énergies renouvelables, 3 projets ont été récemment autorisés en matière de parcs photovoltaïques au sol et de projet éolien.

### Parcs photovoltaïques

#### **Parc photovoltaïque de l'aérodrome de Loudes-Chaspuzac - EDF Renouvelables**

Cette centrale solaire au sol présente une puissance de 10,5 MW. Elle est implantée sur un terrain de 11,5 ha. Les arrêtés préfectoraux de délivrance du permis de construire ont été signés le 31 mai 2023. EDF Renouvelables devrait candidater à l'appel d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE)

portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire « Centrales au sol », 4ème période, ouvert du 26 juin au 7 juillet 2023.

#### **Parc photovoltaïque de l'aérodrome de Brioude-Beaumont - EDF Renouvelables**

Cette centrale solaire au sol présente une puissance de 9,8 MW. Elle est implantée sur un terrain de 9,5 ha. L'arrêté préfectoral de délivrance du permis de construire a été signé le 31 mai 2023. EDF Renouvelables devrait candidater à l'appel d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire « Centrales au sol », 4ème période, ouvert du 26 juin au 7 juillet 2023.

#### Parc éolien

#### **Parc éolien Ally - Saint-Austremoine - Rageade - Sarl Boralex Chazottes-Rageade**

L'arrêté inter-préfectoral portant autorisation environnementale a été délivré le 24 février 2023. L'installation se compose de 7 éoliennes pour une puissance totale de 29,4 MW.

### ➤ **Soutenir les élus pour leur permettre d'économiser et de mieux partager l'eau**

#### Investissement de l'Agence de l'eau Loire Bretagne

**En moyenne autour de 7 millions d'euros sont engagés en Haute-Loire chaque année.**

**Depuis 2020 les montants augmentent et totalisent en 3 ans près de 32 millions d'euros d'aides.**

**Parmi les dossiers déposés depuis 2019, 62 dossiers pour des travaux concrets relatifs aux réseaux d'eau (installation de réserve, pose de compteurs, interconnexion, etc.) pour un montant d'environ 8 millions euros d'aides et un tiers des dossiers (177) concernent des projets de lutte contre la pollution.**

#### Investissements de la Préfecture :

La DETR et DSIL sont utilisées de façon croissante pour appuyer les collectivités dans le financement des projets relatifs à l'eau (depuis 2021) et à l'assainissement (depuis 2018).

**On observe une sensible augmentation des dossiers (multiplié par 2 chaque année depuis 2021) et de l'effort financier consenti par le Préfet qui a été multiplié par 11 entre 2020 et 2022 avec un taux de subvention moyen qui augmente également de 34 % à 47 %.**

Parmi les chantiers supérieurs à 100 000 € de subvention (5 en 3 ans) : 4 projets d'investissement sur les réseaux d'assainissement (Les Etables, Grenier Montgon, Saint-Georges-d'Aurac) et 1 projet sur un réseau d'eau potable (Monistrol).

Communes et EPCI ayant déposé des dossiers en 2023 : Alleyrac, Le Bouchet-Saint-Nicolas, CAPEV, CC Mezenc Loire Meygal, Champclause, Saint-Paul-de-Tartas, Brioude, Champagnac-le-Vieux, Esplantas-Vazeilles, Ferrussac, SIAEP du Cezallier, Syndicat des eaux de Venteuges, Venteuges, CCLS, Retournac, Syndicats des eaux de la région de Tence, Syndicat intercommunal eaux Montregard (X2).

#### Retenues collinaires

**11 retenues collinaires sont réalisées depuis 2020** : Malrevers, Josat, Mazet-Saint-Voy, Paulhaguet, Lamothe, Vergezac, Malvalette, Sainte Florine, Coteuges, Loudes, Vernassal.

#### Autorisations de forages au titre de la loi sur l'eau

**6 forages ont été autorisés depuis début 2023.**

(2020 : 5 ; 2021 : 4 ; 2022 : 12)

## Action 2 : Désenclaver le territoire et faciliter la mobilité

### ➤ Aménager les axes routiers

Quand on parle de désenclavement dans nos campagnes, on pense immédiatement, et à juste titre, aux axes routiers.

**Dans le cadre de la construction de la voie express qui reliera l'A75 à Brioude, l'État intervient à hauteur de 37 112 000 € soit 61,75 % du coût global du projet (Conseil Régional 20 000 000 € (33,28%), CD43 1 992 000 € (3,31%), SYDEC 996 000 € (1,66%)).**

Par ailleurs, l'État apporte des financements pour accompagner les collectivités susceptibles d'être impactées par le tracé, pour développer des activités économiques et touristiques et valoriser leurs paysages grâce au dispositif 1 % paysage.

A titre d'exemple : rénovation des espaces publics le long de l'axe RN 102 du bourg d'Arvan sur la commune de Bournoncle-Saint-Pierre

**L'État soutient également à hauteur de 14,5M€ le projet de la RN88 Saint Hostien Le Pertuis :**  
Coût total du projet : 226,5M€ (Conseil Régional 198 M€ (87,41%); CD43 14M€ (6,18%))

### ➤ Développer l'usage du vélo

Le désenclavement du territoire, c'est aussi ne pas être obligé de posséder une voiture personnelle pour se déplacer. Par ailleurs, le développement des voies vertes est un formidable atout touristique dans un contexte où le tourisme vert est en plein essor. Si l'État a délégué sa compétence aux EPCI ou aux régions, il continue à encourager les collectivités à mettre en place des solutions, à travers des appels à projets « France Mobilité ».

**Depuis le lancement de l'Agenda Rural, 4 opérations ont été soutenues pour un montant total de subvention d'État de 960 453 € .**

Détail des 4 dossiers déposés pour un montant de 960 453 € :

**2020 :** la commune de Langeac a été subventionnée à hauteur de 367 858 € pour créer des pistes cyclables et une passerelle sur l'Allier pour un coût total du projet de 919 644 €

- Les travaux relatifs aux pistes cyclables ont débuté sur les avenues de Lattre de Tassigny et d'Auvergne. Le revêtement des pistes devrait être réalisé d'ici fin juin.

- Les travaux à venir en 2024 concerneront l'avenue de La Gare et le raccordement des passerelles côté rive droite de l'Allier.

- Les travaux de constructions des deux passerelles piétonnes/cyclables flottantes sur l'Allier ont débuté début avril et devraient être achevés d'ici fin juillet 2023.

**2022 :** 3 collectivités lauréates

- Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : création d'un aménagement cyclable du Puy-en-Velay à Espaly-Saint-Marcel en bordure de la Borne.

Subvention Etat : 121 926 € pour un montant total du projet de 305 000 €

- Yssingeaux : création de voies cyclables entre Saint-Maurice-de-Lignon et Yssingeaux

Subvention Etat : 350 669 € pour un montant total du projet de 864 000 €

- Conseil départemental de la Haute-Loire pour l'aménagement de bandes cyclables sur la RD37 entre Brives-Charensac et Coubon.

Subvention : 120 000 € pour un montant total de projet de 667 000 €

## ➤ Désenclaver le territoire par l'aménagement numérique

Le désenclavement passe aussi par le développement des outils de communications numériques qui ont pris une place irremplaçable dans notre société : téléphonie mobile, accès à internet. L'Agenda rural met en œuvre des actions concrètes pour supprimer les inégalités territoriales en matière d'accès à la téléphonie mobile et à internet.

### La téléphonie mobile

En matière de téléphonie mobile, le New Deal mobile mise en œuvre depuis 2019 a permis d'améliorer la couverture 4G de manière significative. Les résultats sont là !

En Haute-Loire : :

- 38 antennes-relais équipées 4 opérateurs ont été mises en service
- 30 antennes sont en cours de déploiement
- Au total, d'ici la fin du dispositif New Deal en 2027, près de 80 antennes 4G équipées 4 opérateurs seront mises en service

### L'accès au Très Haut Débit

Désenclaver le territoire passe aussi par une bonne couverture internet indispensable autant pour les entreprises et les services publics que pour tous les citoyens. **L'État intervient pour les zones les moins denses en population (zone Réseau d'initiative publique - RIP) au sein desquelles les opérateurs ne déploient pas la fibre sur leurs fonds propres car ce n'est pas rentable, via la Régie Auvergne Numérique en charge du déploiement de la fibre dans les départements de l'ex-région Auvergne.**

**Depuis le lancement du plan Très Haut Débit en 2013, ce sont 245,30 M€ octroyés par l'État qui ont été engagés à ce jour en faveur du projet auvergnat.**

**Fin 2022, le taux de déploiement de la fibre sur les zones peu denses en population était de 76 %. La moyenne régionale est de 54 % sachant que l'objectif sur ces zones est de 100 % à fin 2025.**

Toutes zones confondues (zone dense et peu denses), le taux de déploiement de la fibre dans le département est de 76 %. Il est de 71 % au niveau régional.

## Action 3 : Remettre des services publics dans les territoires et favoriser l'inclusion numérique

Les infrastructures ne font pas tout, et ne suffisent pas à amener au numérique celles et ceux qui ont besoin d'être accompagnés, que ce soit dans leurs démarches administratives ou dans leur vie quotidienne. Pour cela, il faut de l'humain d'où l'idée du gouvernement de déployer deux dispositifs : France Services et les Conseillers Numériques

### ➤ France services

L'objectif de France services est de faciliter les démarches administratives du quotidien, grâce à la présence d'au moins deux agents d'accueil, formés et disponibles. Neuf organismes publics sont représentés au sein des espaces ou des bus France services : CNAF, CNAM, CNAV, MSA, Finances publiques, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Pôle emploi, La Poste.

L'objectif du gouvernement est d'ouvrir 2750 France services sur le territoire national à fin 2023.

**20 France Services fonctionnent dans le département, permettant à chaque Altigérien de trouver une France Service à moins de 30 minutes de son domicile. En 2022 49 agents France services ont réalisé 35 139 accompagnements.**

**Parce que l'objectif est d'aller au plus près des habitants, 2 France Services itinérantes portées par les communautés de communes de Brioude Sud Auvergne et d'Auzon Communauté se déplacent directement dans les plus petites communes du territoire.**

**Nous comptons également 2 France Services multi sites : une sur la communauté de communes du Pays de Cayres Pradelles et une sur la communauté de communes des Sucs, dernière France Services labellisée qui sera inaugurée le 13 juin.**

Le gouvernement a annoncé un renforcement important des moyens dédiés aux France services s'élevant à hauteur de 12,5 M€. Cette contribution permet de porter de 30 000 à 35 000 € le montant de la subvention versée à chaque France services portées par les collectivités. Ces nouveaux moyens sont une excellente nouvelle pour les collectivités, les agents des France services et pour les usagers Parce que France services est une politique publique qui porte ses fruits, l'État continue d'y investir, pour que les services publics soient toujours plus efficaces et accessibles à nos concitoyens.

### ➤ Conseillers numériques

Grâce au soutien de l'État apporté aux collectivités ou associations qui les emploient, **20 conseillers numériques** accompagnent gratuitement les Altigériens qui le souhaitent que ce soit dans le cadre d'ateliers ou en rendez-vous individuels .

Le conseiller numérique c'est celui ou celle qui prend le temps d'écouter et de comprendre les besoins des personnes en difficulté avec le numérique, que ce soit pour créer ou utiliser une messagerie, pour envoyer un CV ou encore utiliser son téléphone portable pour recevoir les photos des petits enfants.

**20 Conseillers numériques ont été recrutés et formés.**

**Le montant total alloué par l'État depuis le lancement du dispositif en 2021 est de 940 000 €.**

Compte tenu du succès de ce dispositif, l'État s'est engagé à poursuivre le soutien financier aux structures employant des Conseillers Numériques et maintenir un niveau élevé de subvention.

- structures d'accueil publiques : 42 500 € sur 3 ans avec une bonification de 7500 E pour les structures publiques situées en quartier prioritaire de la ville ou ZRR portant la subvention à 50 000 €

- structures d'accueil privées : 44 000€ sur 3 ans

Initialement la subvention allouée par l'État par poste était de 50 000 € sur 24 mois pour les structures d'accueil publiques et 40 000 € pour les structures d'accueil privées.

➤ **Les dispositifs de recueil des demandes de titres d'identité et de voyage (DR)**

En Haute-Loire, 15 communes disposent d'un dispositif de recueil :

(Aurec-sur-Loire, Brioude, Brives- Charensac, Chadrac, Craponne-sur-Arzon, Langeac, Le-Puy-en-Velay, Le Monastier-sur-Gazeille, Monistrol-sur-Loire, Sainte-Sigolène, Saugues, Tence, Vals-près-le-Puy, Vorey et Yssingeaux).

Dès cet été, 6 nouvelles communes disposeront d'un dispositif : Paulhaguet, Sainte-Florine, Saint-Julien-Chapteuil, Cayres, le Chambon-sur-Lignon et Bas-en-Basset.

Ce qui portera à 21 le nombre de communes disposant d'un accueil dédié au sein du département de la Haute-Loire.

## **Action 4 : Soutenir et accompagner les bourgs-centres pour qu'ils retrouvent leur attractivité**

Face à la désertification de nos villages, l'État se mobilise aux côtés des collectivités pour redynamiser nos petites villes et bourg-centres.

### ➤ **27 communes labellisées « Petites Villes de Demain » pour accélérer les projets des centralités**

En 2021, 27 communes jouant un rôle de centralités ont été labellisées « petites villes de demain » en Haute-Loire et bénéficient de financements d'État leur permettant de développer un projet de territoire et d'agir pour plus d'attractivité, en s'appuyant :

- sur 12 chefs de projet dont la mission est de passer de l'idée à la réalisation des projets : Cela représente 400 000 € par an et ce jusqu'à la fin du programme en 2026 soit un total de 2,4 M€.

- sur des financements d'études permettant de faire émerger les projets : Cela représente une enveloppe de près de 1,5 M€.

A titre d'exemple :

- La commune de Paulhaguet va être accompagnée à 100 % (25 jours d'ingénierie = 25 000 €) pour l'aider à recycler une friche industrielle en un atelier d'artisan d'art.

- La communauté de communes des Rives du Haut-Allier va bénéficier d'un diagnostic gratuit à l'échelle de l'EPCI pour faire émerger des projets sur toutes ses friches industrielles et artisanales.

### ➤ **L'État finance les projets des collectivités au travers de ses dotations à l'investissement local**

En 2021, les investissements des communes pour la rénovation des centre-bourgs ont été soutenus par l'État via la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 4 460 200 €. En 2022, 80 projets ont été soutenus par la DETR à hauteur de 4 470 103 € .

A titre d'exemple :

- En 2021, la commune de Saint-Maurice-de-Lignon a été subventionnée à hauteur de 140 000€ pour aménager l'accès principal au bourg. Au-delà de la valorisation paysagère de cette entrée, l'aménagement assurera la mise en sécurité des personnes avec la création d'un cheminement PMR, la création ou l'élargissement des trottoirs. Un giratoire et des places de stationnement seront créés. Les réseaux secs seront enfouis, les candélabres changés et un éclairage à led installé.

Le projet a bien démarré puisqu'à ce jour, 112 000€ ont été payés.

Coût total projet : 585 635 €

- En 2022, la commune de Borne a été soutenue à hauteur de 150 000 € pour aménager la place de son église. Coût total du projet : 482 960 €. Les travaux devraient prochainement commencer.

### ➤ **L'État soutient la création des commerces multi-services dans les zones rurales**

L'État vient de lancer un dispositif d'accompagnement à l'installation de commerces en milieu rural, doté de 12M€ au niveau national pour la période 2023-2024.

Il s'agit d'apporter un soutien à l'installation de commerces sédentaires multi-services et commerces itinérants dans les communes qui en sont dépourvues ou dont les derniers commerces ne répondent plus aux besoins de première nécessité de la population.

Les collectivités peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur de 50 000 € par projet et l'exploitant d'une subvention de 20 000 € pour aménager les locaux et acheter du matériel professionnel.

Deux projets sont en cours d'expertise au niveau national :

- à Champagnac-le-Vieux pour ouvrir un point boulangerie, épicerie et multi services.
- à Saint-Georges-d'Aurac pour acquérir un immeuble au sein duquel sera créé un commerce multi-services.

L'État soutient aussi des labels pour donner un coup de pouce aux bistrotts et restaurants de nos campagnes :

- Le dispositif « 1000 cafés » a accompagné l'ouverture du bistrot-restaurant,-épicerie «Le Tire en joie » à Tiranges.

- Les Restaurants « La Riboule » à Riotord et « Le Daguët » à Costaros ont été récompensés par le label « bistrotts de Pays », reconnaissance des établissements ouverts à l'année et proposant une offre de restauration avec des produits locaux.

- La « foncière Villages Vivants » soutenue par l'État a acquis auprès de la Communauté de Communes Brioude-Sud-Auvergne un local commercial vide depuis plusieurs années situé à Fontannes (918 habitants). L'opération a permis les travaux de réhabilitation. Le local ainsi restructuré sera loué par une SCOP salariale, avec pour objectif l'ouverture de La « Tournée Générale » qui proposera un service de restauration rapide et service de livraison en ligne avec une priorité au local, vrac et bio.

### ➤ L'État encourage et soutient la création de Tiers lieux dans les territoires ruraux

Le lien social se réinvente dans nos communes avec des « tiers-lieux », lieux de rencontre et d'activités diverses ouverts à tous. Le mot tiers-lieux vient d'ailleurs d'entrer dans le dictionnaire en 2023 (Petit Robert) !

**En 2021, « L'Assemblée », projet porté par la commune de Saint-Julien-Chapteuil et la « Brasserie du Digital » située au Puy-en-Velay ont été labellisées « Fabriques de Territoires »** ce qui leur a permis de bénéficier chacune d'un financement conséquent de l'État à hauteur de 150 000 € pour l'aide au démarrage.

A Saint Julien Chapteuil, l'Assemblée accueille un espace coworkig, une France Services, un espace culturel. La Brasserie du Digital est un lieu de vie, d'entraide et d'échanges, de coworking et d'innovation pour tous les acteurs numériques du territoire.

**Parce que nos savoirs faire ancestraux soient préservés et valorisés, l'État a soutenu le projet « Dentellation » de la SCOP fontanille au Puy-en-Velay, formée par d'anciens salariés de l'entreprise. L'entreprise a été labellisée « Manufacture de Proximité » en 2022 pour trouver des solutions pour préserver durablement la dentelle et la rendre plus attractive.**

## Action 5 : Soutenir les filières locales

Au sortir de la crise sanitaire liée à la covid19, le Gouvernement a initié un vaste Plan de relance doté de 100 milliards d'euros, afin de redresser l'économie et d'inciter les entreprises à innover.

En Haute-Loire, les entreprises ont bénéficié dans ce cadre d'aides à hauteur de 55,8 millions d'euros

### ➤ France Relance

- **Total pour les entreprises : 55,8 millions d'euros**

- 138 projets aidés à hauteur de 32,6 millions d'euros (compétitivité + transition écologique)
- baisse des impôts de 23,2 millions d'euros pour 2500 entreprises

**Total pour l'agriculture et le renouvellement forestier (soutien à la transition agricole) : 6,9 millions d'euros**

- Baisse des impôts de production : France Relance renforce la compétitivité du territoire avec une baisse des impôts de production de 23,19 M€ pour 2503 entreprises du département en 2021.

- Modernisation et développement de l'industrie (104 projets – 20,7 M€)

- Soutien à l'export (104 941 €)

- Recyclage du plastique (16 projets – 8,1 M€)

- Décarbonation de l'industrie (18 projets – 3,7 M€)

- **Total pour l'agriculture et le renouvellement forestier : plus de 7,5 millions d'euros**

- **Total pour les collectivités territoriales : 42,7 millions d'euros en cumulé sur 2020, 2021 et 2022 dont notamment :**

- 32,6 M€ de dotations (DETR, DSIL, DSIL exceptionnelle relance, DSIL rénovation thermique, DSID, DSID rénovation thermique, FNADT) : 13,7 M€ en 2020 et 18,9 M€ en 2021
- 4 M€ pour la réhabilitation des friches
- 3,8 M€ pour l'eau et l'assainissement

### ➤ L'État soutient les filières en Haute-Loire

En Haute-Loire, le Contrat de Partenariat État-Région priorise trois filières :

- **La Structuration de la filière et création de l'école des métiers du cuir en lien avec les industries;**

- **La modernisation de la filière plasturgie** par une démarche de coopération intra industrielle autour de quatre problématiques :

- le recyclage du plastique et l'évolution des procédés et matériaux,
- la compétitivité sur les marchés,
- l'attractivité de la filière,
- la formation.

- **La filière bois autour initialement d'un volet emploi mais désormais avec le financement d'un important projet de seconde transformation dans le Département représentant 93 millions d'euros d'investissement.**

Ces filières ont également été priorisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de lutte contre les tensions de recrutement lancé pour répondre aux besoins des entreprises, qui vise à amplifier les efforts de formation des demandeurs d'emploi, à renforcer la montée en compétences et les reconversions des salariés et à déployer un plan massif de remobilisation des demandeurs d'emploi de longue durée. Des actions dédiées ont été organisées dans les arrondissements en associant tous les acteurs concernés, du service public de l'emploi aux entreprises, en passant par les consulaires et les élus.

## Action 7 : Soutenir, accompagner la jeunesse et promouvoir l'égalité des chances

### ➤ Les Campus Connectés

L'Agenda Rural a permis de déployer un campus connecté au Puy-en-Velay depuis la rentrée universitaire 2021-2022, qui permet aux jeunes qui souhaitent rester sur l'agglomération ponote de suivre une formation post-bac à distance.

Cette labellisation est le fruit d'une candidature portée auprès de l'État par la Communauté d'agglomération, en partenariat avec l'Université Clermont Auvergne et avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Haute-Loire et de la Ville du Puy-en-Velay

### ➤ Les Cordées de la réussite

Les cordées de la réussite sont un partenariat entre établissements du supérieur et un ou plusieurs lycées (plus rarement des collèges). Elles permettent à des jeunes de découvrir de nouvelles possibilités d'orientation et favorisent l'accès à l'enseignement supérieur.

**Plusieurs lycées ont mis en place des cordées, tels que les lycées Simone Weil , Charles et Adrien Dupuy au Puy-en-Velay, le lycée Léonard de Vinci à Monistrol et le lycée La Fayette à Brioude. Le collège Jules Valles est également encordé.**

**En 2022, 426 élèves de classes de premières et de terminales et 28 collégiens ont bénéficié de formation, conférences pour les accompagner à découvrir puis éventuellement intégrer des hautes écoles.**

**Plusieurs types de cordées sont proposées selon les établissements :**

- « **La cordée Sciences Politiques** » : des enseignants de Sciences politiques Lyon se rendent dans les établissements encordés afin de préparer les élèves volontaires aux concours d'entrée des Instituts d'études politiques ;
- **La cordée "Graine d'ingénieur"** avec l'Institut Supérieur d'Informatique de Modélisation et leur Application de Clermont Ferrand ;
- **La cordée avec l'École Nationale des Finances Publiques ;**
- **La cordée « Ambition Doctorat »** avec l'Université de Clermont Ferrand pour permettre aux élèves de bénéficier de conférences /débats animés par des doctorants en Philosophie, Histoire, Géographie et Anglais.
- **La cordée « Réussir aujourd'hui » avec l'école des Mines de Saint Etienne**
- **La cordée Arts Lettres et culture avec l'Université de Clermont**

A partir de rentrée 2023, le lycée Emmanuel Chabrier à Yssingeaux s'encordera avec Sciences Po Lyon et l'école nationale supérieure d'Art de Clermont-Ferrand.

### ➤ Les Internats d'excellence

Un internat d'Excellence est un collège ou un lycée dans lequel vivent les élèves et les adultes qui les encadrent, tout au long de la semaine.

**Le label résidence Arts et culture a été attribué au collège Henri Pourrat à la Chaise. L'internat permet aux collégiens d'avoir accès à des propositions partenariales, pédagogiques et musicales autour de la pratique des instruments à cordes.**

### ➤ Les Territoires Éducatifs ruraux

Afin de donner les mêmes chances et opportunités aux élèves des territoires ruraux qu'à ceux des milieux urbains, les territoires éducatifs ruraux visent à renforcer l'offre pédagogique et éducatives pendant et autour du temps scolaire. Ces projets bénéficient d'une offre pédagogique renforcée et de crédits de fonctionnement à hauteur de 30 000 € par année civile.**Un Territoire Éducatif Rural a été inauguré à Paulhaguet le 27 janvier 2023 au collège Val de Senouire.**

**Dès la rentrée 2023-2024, le collège de Paulhaguet accueillera sur un même site les élèves de la maternelle au brevet.**

➤ **Promouvoir et accompagner la vie culturelle**

**Les Micro-Folies :** Ce dispositif culturel innovant a pour objectif d'accueillir dans nos territoires ruraux des chefs d'œuvres grâce au numérique. Comment cela fonctionne ? Par exemple, le tableau de la Joconde qui a été numérisé est visible sur grand écran ou tablettes . L'image est en très haute définition, la qualité de l'image est remarquable. Le système permet aussi d'assister à des concerts.

**7 Micro-Folies sont ouvertes ou en cours de déploiement en Haute-Loire, portées par les communes d'Aurec sur Loire, Brioude, Craponne-sur-Arzon, Saint-Julien-Chapteuil, Yssingaux, Dunières, et le Conseil départemental de Haute-Loire a qui a fait le choix d'une Micro Folie itinérante.**

**Montant alloué en 2021 et 2022 : 213 984,88 €.**

**Le programme de labellisation de micro-folies se poursuit en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 :** La préfète de région a décidé de réserver une enveloppe FNADT pour accompagner une vingtaine de Micro folies afin de compléter le maillage territorial des 92 Micro folies ouvertes et en projet sur la région Auvergne-Rhône-Alpes : Deux communes se sont portées candidates : Saint Paul de Tartas et Vorey-sur-Arzon.

➤ **Encourager les pratiques sportives**

- A travers le plan « 5000 terrains de sports », plus de 330.000 € ont été octroyés aux collectivités en 2021 et 2022, permettant d'appuyer la réalisation de 13 projets de petits équipements de proximité (city-stade, terrain de paddle ou de tennis).

- L'État soutient également les projets plus structurants, qui ont vocation à contribuer à la correction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques sportives : En 2021 et 2022, 600 000 € ont été octroyés par l'Agence nationale du sport à la rénovation de la piscine intercommunale de la communauté de communes des Rives du Haut-Allier.

-Soutenir la pratique sportive c'est aussi contribuer à l'embauche de personnels qualifiés :  
En 2021, 45 emplois d'éducateurs sportifs ont été soutenus, soit un montant de 183 866 €.  
En 2022, 23 emplois d'éducateurs sportifs ont été soutenus , soit un montant de 159 600 euros.

➤ **Soutenir toutes les associations locales**

- Coordonner ou animer des projets

En 2021, l'État a financé 29,5 postes d'animateurs et coordonnateurs de projets associatifs pour un montant de 211 308 euros. En 2022, l'enveloppe départementale a été augmenté et permet de financer 36,5 postes, soit 261 449 euros.

Soutenir les associations ayant moins de deux salariés ou fonctionnant exclusivement sur du bénévolat.

**2021 : 183 866 € ont été versés aux associations locales.**

**2022 : 159 600 € ont été versés aux associations locales. Ce sont ainsi 143 associations (arrondissement du Puy 76 / Brioude 45 / Yssingaux 22) qui ont été financées, avec un taux de nouvelles associations de près de 36 %.**

## Action 9 : Assurer la sécurité au quotidien

### ➤ Associer les citoyens à la lutte contre la délinquance

Dans le cadre d'une démarche partenariale entre les forces de l'ordre, les élus et la population pour lutter contre les cambriolages et toute autre forme de délinquance, **21 conventions de participation citoyenne sont signées entre le préfet, le maire de la commune concernée et le responsable des forces de sécurité du territoire concerné.**

**Des citoyens référents choisis sur la base du volontariat reçoivent une information spécifique dispensée par les gendarmes ou les policiers de leur secteur, afin de les sensibiliser aux actes élémentaires de prévention, au comportement à adopter en cas d'évènement suspect et aux réflexes à développer lorsqu'ils sont témoins d'un fait ou d'une situation anormale.**

Ces citoyens référents n'effectuent pas de rondes ou de patrouilles dans leur quartier ou leur commune. En revanche, ils sont invités à relayer rapidement auprès des forces de l'ordre et du maire les faits ou événements qui ont retenu leur attention.

### ➤ Lutter contre les violences faites aux femmes

Les forces de l'ordre sont mobilisées pour assurer la sécurité des femmes victimes de violences. La gendarmerie s'est dotée récemment de la **maison de protection des familles** qui a pour but de recueillir les témoignages de personnes victimes de violences qu'il s'agisse d'enfants ou de femmes. Des référents existent pour assurer un accueil dédié et par des personnes sensibilisées à ces enjeux. Le recueil des témoignages est utilisé pour les auditions dans le cadre des procédures judiciaires.

Deux Intervenants Sociaux en Commissariat et en Gendarmerie (ISCG) travaillent au quotidien avec les forces de l'ordre pour assurer une prise en charge des personnes victimes, une prévention en faveur des personnes en situation de détresse sociale, ainsi qu'un accompagnement social ponctuel pour l'accès aux droits.

### ➤ Lutter contre les violences faites aux élus

La police et la gendarmerie assurent un suivi et un accompagnement dédiés aux élus qui seraient victimes de violences ou d'agressions avec des référents dédiés, en lien avec les sous-préfets qui sont les interlocuteurs de proximité des élus confrontés à ces actes inacceptables.

### ➤ Des instances de travail et d'échanges au plus près des territoires

#### Les CLSPD/CISPD

Les sous-préfets assurent le suivi et l'accompagnement des collectivités engagées dans des instances réunissant de nombreux partenaires (CLSPD/CISPD) dont l'objectif est de décliner, au plus près des enjeux de délinquance d'un territoire, en lien avec le service public de la Justice et les élus, une politique de proximité de prévention et de lutte contre la délinquance.

7 CLSPD/CISPD

26 communes soutenues par le FIPDR entre 2020 et 2022 sur les trois arrondissements.

#### Les Contrats de sécurité intégré

En 2022, deux Contrats de Sécurité Intégré, l'un sur la commune du Puy-en-Velay et l'autre sur 4 collectivités de l'est du département ont été signés avec l'ensemble des partenaires (collectivités, services de l'Etat, forces de l'ordre, Justice...) donnent un cadre d'engagements réciproques pour concourir au développement d'une culture de sécurité commune et lutter efficacement contre les faits de délinquance constatés en fonction des territoires par le développement, entre autre, de la vidéo-protection.

A titre d'exemple sur l'action concrète des forces de l'ordre, la lutte contre les stupéfiants reste une priorité, y compris en zone rurale.

➤ **Des patrouilles terrestres pour assurer une plus grande visibilité au contact de la population.**

Depuis début 2023, 173 amendes forfaitaires délictuelles ont été dressées en matière de lutte contre les stupéfiants sur le département (223 en 2021, 348 en 2022).

La présence de voie publique s'est également accrue avec près de 13 000 heures de patrouilles pédestres réalisées depuis le début de l'année (11 000 heures en 2021 et 16 500 heures en 2022).

## Action 10 : Appuyer les élus dans leur action

### ➤ - Pour décrocher des subventions au niveau national

Nos collectivités n'ont pas toujours les moyens humains pour constituer des dossiers permettant d'aller chercher des subventions nationales, tout particulièrement lorsque les dossiers sont complexes. Dans ces situations, l'État finance le diagnostic et mobilise de l'ingénierie pour le montage des dossiers.

Les élus peuvent se rapprocher des services de l'État - Département via la Direction Départementale des Territoires et Ingé43 qui les aiguilleront pour bénéficier du meilleur accompagnement.

Les maires de Haute-Loire sont confrontés à des logements vacants, insalubres, notamment dans leurs centres bourgs. Ces situations vous engagent pénalement en cas d'accident.

C'est pourquoi le Préfet de Haute-Loire a sollicité l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat pour mener une expérimentation en Haute-Loire afin de faciliter le travail des élus pour obtenir des financements nationaux car aujourd'hui l'argent est là mais les dossiers sont trop complexes à monter.

Dans ce cadre, les actions suivantes ont été mises en place :

- une formation sur le renouvellement urbain co organisé par l'État et le Département à destination des techniciens et des élus s'est déroulée les 6 et 7 avril 2023 au Puy en Velay
- un séminaire d'étude « Les élus parlent aux élus » qui réuni en ce moment même (08 juin) une trentaine d'élus et techniciens de Haute-Loire dans les Alpes de Haute-Provence, département qui a réussi à faire sortir quelques opérations dans des contextes similaires aux nôtres.
- le recrutement d'une personne dédiée au montage des opérations complexes au sein d'Ingé43 et financé à 75 % par l'État ;
- les études de faisabilité seront pilotées par Ingé43 et financées à 75 % par l'État (enveloppe de 150 000 € de subventions potentielles).

### ➤ Pour appuyer les démarches d'ingénierie

Exemple :

- friche de Pauhaguet : 25 jours d'ingénierie financés à 100 % par l'État pour un montant estimatif de 25 000 € ;

- friche de Vergongeon et friche de la communauté de communes des rives du haut allier : ; accompagnement sur mesure de l'ANCT pour permettre aux collectivités de faire émerger des projets éligibles au fond vert. Prise en charge de l'État à 100 %.

### ➤ Accompagner les petites communes rurales pour connaître l'état de leur patrimoine.

Suite à l'effondrement du pont de Gênes en Italie, le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) a été missionné par l'État pour lancer un Programme National Ponts en 2020 qui vise à aider les petites communes rurales à connaître l'état de leur patrimoine.

**72 collectivités de Haute-Loire ont bénéficié d'un diagnostic simplifié de leurs ouvrages d'art entièrement pris en charge par l'Etat. Le Gouvernement a annoncé le lancement de l'extension du Programme national Ponts à 4000 communes supplémentaires. Les élus sont invités à candidater rapidement à ce programme.**

### ➤ Le Volontariat Territorial en Administration : une aide à l'ingénierie pour les zones rurales

Initié dans le cadre de l'Agenda rural en 2021, le dispositif de volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois, pour faire émerger des projets de développement et se doter d'outils

d'ingénierie adaptés à leurs besoins. C'est donc du « gagnant-gagnant » puisque le Volontariat Territorial en administration permet au jeune de vivre une expérience professionnelle au sein de collectivités rurales. Les missions confiées au VTA peuvent porter sur le développement d'un projet culturel, l'appui à la transition écologique de la collectivité et du territoire, la réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement ou encore l'animation d'un projet de territoire.

En Haute-Loire, 7 VTA sont d'ores et déjà recrutés par des collectivités :

- CAPEV Agent service développement économique filière bois, bois),
- CC Pays de Cayres Pradelles (chargé de développement local),
- Craponne sur Arzon (appui au chef de projet PVD – Développement culturel ;
- Siaugues Sainte Marie (coordinateur de la politique de réhabilitation du patrimoine bâti et foncier de la commune)

Parce que ce dispositif fonctionne et répond à un besoin réel des territoires, le gouvernement vient d'annoncer sa reconduction en 2023. L'objectif national est 220 nouveaux recrutements de VTA par la mobilisation d'un budget de 4,5 millions d'euros.

Outre l'aide financière à la collectivité d'un montant forfaitaire de 15 000 euros par VTA, en 2023 une aide supplémentaire de 5000 € sera versée pour chaque jeune s'engageant dans la démarche afin de l'aider à couvrir ses dépenses d'installation sur le territoire (caution de location, achat de mobilier, frais de déplacements de son territoire d'origine vers le lieu de son VTA, prise en charge des allers-retours avec son habitation d'origine pendant la durée de sa mission, etc.).

Certaines collectivités ont d'ores et déjà proposé une offre de candidature. A titre d'exemple, la communauté de communes de Montfaucon qui propose un poste de manager de commerce.